

DISTILLERIE THORIN

Avis de consultation publique par voie électronique (L181-10-1 du code de l'Environnement)

Conformément aux articles L 181-10-1 et R. 181-36 du Code de l'environnement est prescrite l'ouverture d'une consultation du public, d'une durée de 3 mois consécutifs, du lundi 3 février 2025 au samedi 3 mai 2025 relative à la demande d'autorisation environnementale déposée le 25 octobre 2024 par M. Claude THORIN gérant de la SARL DISTILLERIE THORIN pour un projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole et l'extension d'installations de distillation située 20 rue des Forges, 16200 MAINXE-GONDEVILLE.

Toute information sur le dossier de demande peut être obtenue auprès du responsable du projet, Monsieur Claude THORIN, 1 rue de l'ancien Puits, 16130 SEGONZAC, domaine.thorin@gmail.com (05.45.35.59.35).

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments et des avis des services contributeurs pendant toute la durée de la consultation, sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5934>.

Un accès au dossier est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les espaces France Services.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour auprès de la sous-préfecture de Cognac, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5934> ou adresser toute correspondance l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de MAINXE-GONDEVILLE, 1 route Isaac de Laisne, 16200 MAINXE-GONDEVILLE, ou lors de ses permanences.

M. Jacques VIAN (cadre territorial en retraite) désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de MAINXE-GONDEVILLE les :

- lundi 3 mars 2025 de 9 h à 12 h,
- vendredi 11 avril 2025 de 14 h à 16 h.

M. Jacques VIAN organisera deux réunions publiques à la mairie de MAINXE-GONDEVILLE :

- une réunion d'ouverture le vendredi 7 février 2025 à 18 h
- une réunion de clôture le lundi 28 avril 2025 à 18 h.

Toute personne pourra prendre connaissance sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5934> du dossier et du rapport du commissaire enquêteur au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

La décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou un refus sera prise par arrêté du préfet de la Charente.